

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU MAIRE****VILLE
de
MORESTEL**

N° 19/2023	Objet : souscription abonnement internet- camping
------------	---

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE MORESTEL,

- Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu l'article 142 de la loi ASAP
- Vu la délibération° 16-2020 du 27 mai 2020 portant délégation du conseil municipal au Maire, modifiée par la délibération n°24-2022 du 11 avril 2022,
- Considérant la nécessité de fournir un accès internet au camping municipal pour installer le TPE nécessaire au paiement par carte bancaire,

DECIDE :**Article 1**

- ✓ DE SOUSCRIRE un abonnement internet BOX 4G illimité auprès de SFR Business au tarif de 55€ HT par mois.

Article 2

Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera transmise au représentant de l'Etat de l'arrondissement de La Tour du Pin.

Fait à MORESTEL, le 1^{er} juin 2023

Le Maire,

Frédéric VIAL